

Nouvelle carte de légitimation pour l'accès à la déchetterie intercommunale de l'ACPRS

Afin d'éviter que des déchets provenant d'autres communes soient déposés auprès de notre déchetterie et que les frais relatifs à ces volumes se répercutent sur les habitants des communes-membres de l'ACPRS, Le Comité de direction a décidé d'introduire une carte d'accès à la déchetterie, permettant l'ouverture de barrières automatiques.

Vous avez reçu votre nouvelle carte d'accès à la déchetterie intercommunale du Verney à Puidoux, ainsi qu'un nouveau dépliant vous donnant les informations utiles sur le tri de vos déchets. **Votre carte est personnelle et intransmissible. Elle est à l'usage exclusif de votre ménage.** Il est établi une carte par ménage. Une seconde carte ainsi que le remplacement d'une carte perdue ou détériorée peuvent être obtenus auprès de votre Administration communale pour le prix de Fr. 30.00.

La mise en route est prévue mercredi 11 avril prochain. Dès lors, il ne sera plus possible d'accéder à la déchetterie sans votre carte d'accès.

En cas de départ de votre commune de domicile, la carte doit impérativement être restituée auprès du contrôle des habitants dont vous dépendez. Les cartes non restituées seront facturées Fr. 30.00.

L'accès à la déchetterie est à l'usage exclusif :

- des personnes physiques domiciliées sur le territoire des communes-membres de l'ACPRS ;
- des entreprises ayant leur siège ou une succursale sur le territoire des communes-membres de l'ACPRS, pour les déchets produits sur le territoire des communes-membres de l'ACPRS ;
- des services communaux des communes-membres de l'ACPRS.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration.

Le Comité de Direction